

Thursday, March 21, 2024

Waga Energy annonce le succès de son augmentation de capital pour un montant de 52 millions d'euros

- L'offre a été largement sursouscrite avec un fort soutien d'investisseurs *long-only* internationaux et français, permettant d'augmenter le montant de l'offre de 15 % par rapport au montant minimum initialement ciblé
- Le produit net de l'offre permettra de soutenir l'accélération de la croissance internationale de Waga Energy.

Waga Energy (EPA : WAGA) (la « Société »), spécialiste de la production de biométhane sur les sites de stockage des déchets, annonce le succès de son augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires réservée à des catégories de bénéficiaires, conformément à l'article L. 225-138 du Code de commerce, pour un montant brut total de 52 millions d'euros (l'« Offre ») par l'émission de 3.939.394 nouvelles actions (les « Actions Nouvelles ») au prix de 13,20 euros par Action Nouvelle. Le règlement-livraison de l'Offre devrait intervenir le 25 mars 2024, sous réserve des conditions habituelles.

Mathieu Lefebvre, président-directeur général de Waga Energy, déclare : « Je remercie vivement l'ensemble des investisseurs ayant participé à l'augmentation de capital de Waga Energy, et tout particulièrement nos actionnaires historiques (Noria, ALIAD, Starquest, Tertium et VOL-V), CMA-CGM, qui nous a rejoint au moment de l'introduction en Bourse ainsi qu'Enowe et tous les nouveaux investisseurs qui nous rejoignent aujourd'hui. Nous avons démontré ces derniers mois notre excellence opérationnelle et notre capacité à exécuter notre feuille de route, en démarrant nos premières unités de production en Espagne, au Canada et tout récemment aux États-Unis. Ces capitaux vont permettre de financer de nouvelles unités de production, notamment aux États-Unis, un marché stratégique sur lequel nous enregistrons depuis quelques mois de nombreux succès commerciaux. Nous allons ainsi accélérer la création de valeur pour l'ensemble de nos parties prenantes, tout en luttant contre le réchauffement climatique à travers la réduction des émissions de méthane et la production de biométhane. »

Motif de l'opération et utilisation du produit de l'émission

Waga Energy connaît une accélération significative de sa croissance, notamment en Amérique du Nord, et a l'intention d'utiliser le produit net de l'Offre pour financer la quote-part en fonds propres des investissements (capex) de nouveaux projets ainsi que la préfabrication et la fabrication d'unités WAGABOX® afin de soutenir sa croissance internationale.

Avec le produit net de l'Offre, ainsi que d'autres sources de financement non dilutives, dont la dette *corporate*, la Société prévoit de financer les investissements (capex) nécessaires pour atteindre son objectif de chiffre d'affaires de 200 millions d'euros en 2026^[1].

Conditions définitives de l'Offre

Le produit brut de l'Offre s'élève à 52 millions d'euros, et le produit net à environ 50,2 millions d'euros. 3.939.394 Actions Nouvelles seront émises, représentant environ 19,2 % du capital social existant de la Société. À la suite de l'Offre, le flottant de la Société sera augmenté.

Le prix de souscription des Actions Nouvelles a été fixé à 13,20 euros, représentant une décote de 2,2 % par rapport au dernier cours de clôture^[2], par décision du président-directeur général de la Société, en vertu et dans le cadre des délégations de pouvoirs accordées par le conseil d'administration de la Société tenu le 8 mars 2024.

À l'issue de l'Offre, le capital social de la Société s'élèvera à 245.301,44 euros, correspondant à 24.503.144 actions d'une valeur nominale de 0,01 euro chacune. À titre d'exemple, un actionnaire détenant 1 % du capital avant l'Offre et n'ayant pas participé à l'Offre détiendra 0,8 % à l'issue de l'Offre.

Le règlement-livraison des Actions Nouvelles et leur admission aux négociations sur Euronext Paris devraient intervenir le 25 mars 2024. Les Actions Nouvelles seront de la même catégorie que les actions existantes de la Société et entièrement fongibles avec celles-ci. Elles jouiront des mêmes droits que ceux associés aux actions existantes de la Société, et seront admises aux négociations sur Euronext Paris sous le même code ISIN, à savoir : FR0012532810.

À titre indicatif, à la connaissance de la Société, le capital avant et après règlement-livraison de l'Offre sera réparti comme suit :

Avant l'Offre :

	# actions	% capital	# droits de vote	% droits de vote
Mathieu Lefebvre	1.730.000	8,41%	3.460.000	10,40%
Nicolas Paget	990.000	4,81%	1.980.000	5,95%
Guénaël Prince	829.900	4,04%	1.659.800	4,99%
Holweb SAS*	2.477.495	12,05%	4.334.995	13,03%
ALIAD	2.848.729	13,85%	5.697.458	17,13%
Starquest**	2.030.898	9,88%	4.061.796	12,21%
Les Saules	1.785.654	8,68%	3.525.308	10,60%
Tertium	898.129	4,37%	1.556.258	4,68%
Noria	540.805	2,63%	540.805	1,63%
CMA-CGM	63.720	0,31%	63.720	0,19%
Actions propres	29.723	0,14%	0	0,00%
Flottant***	6.338.697	30,82%	6.382.859	19,19%
TOTAL	20.563.750	100,00 %	33.262.999	100,00 %

* Mathieu Lefebvre, Guénaël Prince et Nicolas Paget détiennent respectivement 37,18 %, 21,26 % et 12,76 % de Holweb SAS.

** Y compris les actions détenues par VOL-V avant l'Offre dans le cadre d'un mandat de gestion.

*** Y compris 38.200 actions et droits de vote résultant de l'exercice de BSPCE en janvier 2024.

Après l'Offre :

	# actions	% capital	# droits de vote	% droits de vote
Mathieu Lefebvre	1.730.000	7,06%	3.460.000	9,30%
Nicolas Paget	990.000	4,04%	1.980.000	5,32%
Guénaël Prince	829.900	3,39%	1.659.800	4,46%
Holweb SAS*	2.477.495	10,11%	4.334.995	11,65%
ALIAD	2.958.686	12,07%	5.807.415	15,61%
Starquest	2.144.534	8,75%	4.175.432	11,22%
Les Saules	1.785.654	7,29%	3.525.308	9,48%
Tertium	961.129	3,92%	1.619.258	4,35%
Noria	1.207.471	4,93%	1.207.471	3,25%
CMA-CGM	214.720	0,88%	214.720	0,58%
Actions propres	29.723	0,12%	0	0,00%
Flottant***	9.173.211	37,44%	9.217.373	24,78%
TOTAL	24.503.144	100,00%	37.202.393	100,00%

* Mathieu Lefebvre, Guénaël Prince et Nicolas Paget détiennent respectivement 37,18 %, 21,26 % et 12,76 % de Holweb SAS.

** Y compris les actions détenues par VOL-V avant l'Offre dans le cadre d'un mandat de gestion.

*** Y compris les Actions Nouvelles souscrites par les investisseurs pré-engagés VOL-V et Enowe.

Conseils

Lazard agit en tant que conseil financier.

Bryan, Garnier & Co agit en tant que conseil marchés de capitaux, coordinateur global unique et teneur de livre associé.

Portzamparc BNP Paribas, Natixis et Gilbert Dupont agissent en tant que teneurs de livre associés.

Jones Day agit en tant que conseil juridique de la Société.

Gide Loyrette Nouel agit en tant que conseil juridique des teneurs de livre associés.

Engagements d'abstention et de conservation

La Société a consenti un engagement d'abstention expirant 90 jours calendaires après la date de règlement-livraison des Actions Nouvelles, sous réserve de certaines exceptions usuelles.

Mathieu Lefebvre, Guénaël Prince et Nicolas Paget, co-fondateurs, ont consenti un engagement de conservation expirant 90 jours calendaires après la date de règlement-livraison des Actions Nouvelles, sous réserve de certaines exceptions usuelles.

Les investisseurs ayant signé les engagements de souscription (ALIAD, Noria, Starquest, VOL-V, CMA-CGM, Tertium Croissance et Enowe) ont consenti un engagement de conservation, sur l'ensemble des actions détenues à l'issue de l'Offre, expirant 90 jours calendaires après la date de règlement-livraison des Actions Nouvelles, sous réserve de certaines exceptions usuelles.

Contrat de placement

Un contrat de placement et un *pricing supplement* ont été conclus entre la Société et les teneurs de livre associés. L'Offre ne fait pas l'objet d'une garantie. Ce contrat ne constitue pas une garantie de bonne fin au sens de l'article L. 225-145 du Code de commerce.

Absence de prospectus

L'Offre n'est pas soumise à l'établissement d'un prospectus nécessitant l'approbation de l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF »).

Facteurs de risques

L'attention des investisseurs est attirée sur les facteurs de risques liés à la Société et à son activité présentés (i) au chapitre 3 du Document d'Enregistrement Universel 2022 déposé auprès de l'AMF le 16 juin 2023 sous le numéro R.23-029, et (ii) à la section 7 du rapport financier semestriel pour la période de six mois se terminant le 30 juin 2023, qui sont disponibles gratuitement sur le site Internet de la Société ([lien]). La réalisation de tout ou partie de ces risques est susceptible d'avoir une incidence négative sur l'activité, la situation financière, les résultats, le développement et les perspectives de la Société.

En outre, les investisseurs sont invités à prendre en considération les risques suivants, spécifiques à la présente Offre :

- Dilution : les actionnaires existants qui n'ont pas participé à l'Offre verront leur participation au capital social de la Société diluée lors de l'émission des actions dans le cadre de l'Offre. Dans le cas d'une nouvelle offre sur le marché, il en résulterait une dilution supplémentaire pour les actionnaires ;
- Volatilité et liquidité : le cours et la liquidité des actions de la Société peuvent fluctuer de manière significative, et le cours peut être inférieur au prix de souscription des Actions Nouvelles ; et
- Incidence sur le cours de la bourse : la vente par les principaux actionnaires de la Société d'un grand nombre d'actions de la Société, , à l'issue des engagements d'abstention et de conservation le cas échéant, peut avoir une incidence négative sur le cours de l'action de la Société.

CONTACT

Laurent Barbotin

[+33772771185](tel:+33772771185)

laurent.barbotin@waga-energy.com

À propos de Waga Energy

Waga Energy (EPA : WAGA) produit du biométhane à prix compétitif en valorisant le gaz des sites de stockage des déchets (« gaz de décharge ») grâce à une technologie d'épuration brevetée appelée WAGABOX®. Le biométhane produit est injecté directement dans les réseaux de distribution du gaz qui alimentent les particuliers et les entreprises, en substitution du gaz naturel fossile. Waga Energy finance, construit et exploite ses unités WAGABOX® dans le cadre de contrats à long terme avec les opérateurs de

sites de stockage pour la fourniture du gaz brut, et génère des revenus en revendant le biométhane ou en fournissant un service d'épuration. À la date de ce communiqué, Waga Energy exploite 22 unités (détenues en propre ou vendues) en France, en Espagne, au Canada et aux États-Unis, représentant une capacité installée de 895 GWh/an. Chaque projet engagé par Waga Energy contribue à la lutte contre le réchauffement climatique et la transition énergétique. Waga Energy est cotée sur Euronext Paris.